



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français ▼

Calculer la durée maximale autorisée de courts séjours dans les pays Schengen (Simulateur)

Commission européenne

Permet de calculer la durée maximale autorisée des courts séjours de l'étranger non européen dans l'espace Schengen. Les séjours ne peuvent pas dépasser 90 jours sur toute période de 180 jours, que la personne soit soumise ou non à visa.

Accéder au
simulateur ↗

(https://ec.europa.eu/home-affairs/content/visa-calculator_en)

Vérifié le 29 décembre 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Espace Schengen : quelles sont les conditions d'entrée et de circulation ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1765>)
- Visa de court séjour Schengen (étranger en France pour 3 mois maximum) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16146>)
- Voyager à l'étranger : pour quel pays doit-on demander un visa ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1358>)

Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- legifrance.gouv.fr
- gouvernement.fr
- data.gouv.fr

Nos partenaires

-

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0